

NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Collège A	
Michel GEOFFROY (Président de l'Université des Antilles)	Procuration à Mme CASSIN
Suzy DUFLO (Pr)	Absente
Laurence ROMANA (Pr)	Procuration à M. AUDEBERT
Collège B	
Laura-Line CASSIN (MCF)	Présente
Sainte-Croix RAUZDUEL (MCF)	Présent
Elisabeth ODACRE (MCF)	Présente
BIATSS	
Christophe AUDEBERT	Présent
Bruno HARAL	Présent
Etudiants	
Allan COLONNETTE	Procuration à M. LARROUY
James LARROUY	Présent
Personnalités extérieures	
Laurence CORENTHIN	Procuration à Mme ODACRE
Gladys DEBS	Présente
Harry DURIMEL (Maire de la ville de Pointe-à-Pitre)	Absent
Chantal LERUS (Représentant du Conseil Régional)	Présente
Ivan VLASTELIC (Représentant de l'organisme de recherche IPGP-OVSG)	Absent
Invités de droit	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du Pôle de Guadeloupe)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable administrative et financière du Pôle Guadeloupe/DGS adjointe de l'Université des Antilles)	Présente
Invité	
Elise MIGNOT gestionnaire administrative du Pôle Guadeloupe	Présente

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe de l'université des Antilles ouvre la séance à 11h10.

Après vérification que le quorum soit bien atteint, la Vice-présidente poursuit avec l'ordre du jour.

	Membres
Présents	8
Procurations	4
Absents	3
Total	15

L'ordre du jour est établi comme suit :

- A- Approbation du relevé de décisions du Conseil de Pôle du vendredi 10 février 2023**
- B- Affaires institutionnelles**
 - 1. Rapport annuel d'activités (bilan 2022 et projets)
 - 2. Conventions
- C- Questions diverses**

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande s'il y a des questions diverses.

Monsieur Audebert énonce deux questions diverses. Il s'interroge sur le calendrier relatif aux instances du Pôle Guadeloupe. Il demande également les raisons des délais de transmission des documents des conseils de pôle.

A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du vendredi 10 février 2023

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande s'il y a des remarques sur ce relevé de décisions.

Monsieur Audebert souhaite que soit ajouté dans le relevé de décisions du vendredi 10 février 2023 l'annotation « en raison de l'envoi tardif des documents » suite à son départ du conseil de pôle du vendredi 10 février 2023.

Madame la Vice-présidente du pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur l'approbation du relevé de décisions du précédent conseil de pôle du vendredi 10 février 2023.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	12
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	12

Le relevé de décisions du conseil de pôle du vendredi 10 février 2023 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

B. Affaires institutionnelles

Rapport annuel d'activités 2022

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le rapport annuel d'activités 2022 en débutant par le bilan de la première année de mandature puis par la présentation des projets à venir du Pôle Guadeloupe.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le rapport annuel d'activités 2022.

Monsieur Larrouy souhaite en tant qu'élu étudiant, féliciter et remercier le pôle et ses services pour sa réactivité. Il apprécie l'intégration des étudiants aux projets du pôle, concernant le bien-être des étudiants par exemple. Il indique que les nouveaux projets proposés plaisent aux étudiants notamment ceux du bureau de la vie étudiante comme le concours photos. Il souligne que le pôle améliore la sécurité et la qualité d'accueil des étudiants sur chacun des campus du pôle.

Madame Lerus félicite la Vice-Présidente pour la qualité de ses relations avec les membres du conseil de pôle et en particulier avec la Région Guadeloupe. Elle lui assure tout le soutien de la Région Guadeloupe pour poursuivre le travail collaboratif et de qualité initié cette année.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lui affirme qu'elle peut compter sur elle pour continuer dans cette dynamique.

Monsieur Haral souhaite féliciter la Vice-présidente du pôle Guadeloupe pour la qualité de ce rapport annuel d'activités 2022. Il reconnaît la réelle volonté de dynamiser le pôle et de moderniser les infrastructures. Il indique que des photos pourraient compléter le prochain rapport.

Monsieur Audebert salue l'initiative de réaliser un rapport d'activité annuel. En revanche, il regrette que ce conseil se tienne en distanciel. Il demande des explications concernant le recrutement et le statut de l'agent rondier par rapport aux initiatives prises par les composantes

en matière de sécurité et indique que cela pourrait nuire à la démarche du pôle. Il demande également si le pôle est informé de l'installation de caméras au sein de l'UFR SJE en l'absence d'autorisation départementale.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe affirme que le choix d'avoir un agent rondier n'interfère pas avec les initiatives relatives à la sécurité des composantes. Elle rappelle qu'à l'UFR SJE, il y a un agent présent lors de l'ouverture et de la fermeture du parking. L'agent rondier est là pour faire le tour du campus afin de signaler toutes intrusions ou incidents. Elle précise que l'agent rondier disposera naturellement d'une fiche de poste précise.

Madame D'Arbaud explique qu'il y a déjà eu des incidents à l'UFR SJE, ce qui a nécessité un renforcement de la sécurité dans cette composante. Elle indique que la politique sécuritaire mise en place concerne l'ensemble du pôle Guadeloupe. De ce fait, l'agent rondier travaillera en cohérence avec la dynamique initiée par le pôle Guadeloupe.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que le dossier relatif aux caméras est suivi par le pôle et qu'à ce jour les caméras ne sont pas actives et qu'une demande d'autorisation globale sera faite pour le pôle Guadeloupe.

Madame D'Arbaud rappelle que le pôle effectue des échanges constants avec les doyens et les responsables administratifs et financiers. Elle précise que l'équipe administrative s'inscrit toujours dans les orientations impulsées par la gouvernance. Elle informe que la gestion du dossier de l'UFR SJE est en cours afin de remettre à jour les procédures et de demander les autorisations nécessaires.

Monsieur Audebert salue l'initiative du projet de la cellule Fablab. Il regrette toujours qu'il n'y ait pas de politique plus ambitieuse notamment pour les composantes comme l'UFR STAPS qui sont dans des modulaires ou l'INSPE. Il s'étonne qu'il n'y ait pas de projets pour la biologie marine qui est un département important selon lui pour les Antilles.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que le pôle présente une surface limitée étant placé sur un littoral. Elle explique qu'une réflexion sera menée pour l'UFR STAPS et l'INSPE étant donné que l'UFR santé sera déplacée à terme. Elle rappelle que tous ces changements se feront sur le long terme car ils se construisent dans le dialogue et la réflexion.

Monsieur Audebert observe qu'à la page 20 du rapport annuel d'activité que la différence n'est pas faite entre les agents techniques et les agents administratifs et précise que les agents techniques relèvent du corps ITRF et que les agents administratifs relèvent du corps AENES. Il indique que les agents ITRF étant des agents techniques qu'il faudrait les dissocier des agents administratifs.

Madame D'Arbaud rappelle que l'équipe du Pôle Guadeloupe est une équipe soudée et dynamique comme indiqué sur le rapport annuel d'activités 2022 et qu'il s'agit d'une réelle volonté de ne pas faire de distinction entre les différents corps des agents afin de montrer l'unité du pôle Guadeloupe.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe confirme que ce choix est une volonté de montrer l'unité de l'équipe.

Monsieur Audebert s'étonne également qu'un chef du bureau de la vie étudiante (BVE) soit de catégorie C. Il précise ne pas remettre en cause les qualités de l'agent et indique qu'en termes de visibilité que ce bureau est trop important pour qu'il soit confié à un personnel de catégorie C et souhaite en connaître la raison.

Monsieur Larrouy souhaite préciser que l'agent responsable du BVE fait extrêmement bien son travail et que les associations étudiantes et les vice-présidents sont satisfaits de l'ensemble de ses réalisations concrètes.

Madame Cassin félicite la Vice-présidente pour ce travail d'équipe qu'elle a su mettre en valeur. Elle salue les activités du pôle durant cette première année. Elle informe que les services centraux ont déjà reçu des compliments d'institutions ou d'établissements extérieurs concernant le responsable du BVE, ce qui confirme la visibilité de ce service et les compétences de l'agent. Elle souhaite féliciter la mise en place des dispositifs nationaux, car ils n'ont pas toujours été suivis des faits par le passé. Elle souligne qu'en un an le pôle a su combler ces manques. Elle confirme également que quel que soit le niveau et les postes occupés par les agents, ils ont leur place dans cette dynamique du pôle instaurée par la Vice-présidente. Elle remercie la Vice-présidente pour son sens du dialogue et sa faculté à réunir. Elle remercie également l'équipe du pôle pour cette réussite.

Madame D'Arbaud confirme que le responsable du BVE, donne pleinement satisfaction. Elle précise également qu'avant sa nomination le BVE n'existait pas sur le pôle Guadeloupe. Elle informe que c'est lui qui a initié avec l'équipe du pôle les activités de ce bureau. Elle complète avec le fait que la visibilité effective de ce service confirme la qualité du travail fourni par son responsable, ce qui importe plus que la catégorie de l'agent.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe remercie pour le soutien et la confiance des membres du conseil de pôle. Elle rappelle que c'est en effet un travail d'équipe en collaboration avec la responsable administrative et financière et qu'elle retransmettra donc les compliments reçus par les membres du conseil de pôle aux agents du pôle.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le rapport annuel d'activités 2022.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	15
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	2
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	10

Le rapport annuel d'activités 2022 a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.

Conventions

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente la convention de l'UFR STAPS.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur la convention.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	12
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	12

La convention de l'UFR STAPS a été approuvée à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.

C. Questions diverses

Monsieur Audebert s'interroge sur la concomitance des CSAS et des conseils de pôle et sur l'absence du respect dans les délais de transmission des documents pour les conseils de pôle.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe affirme que c'est un choix éclairé de sa part étant donné que ces deux instances n'ont pas les mêmes membres et qu'elles sont placées à des horaires assez éloignés dans la journée afin de permettre aux personnes de se concerter. Elle complète en indiquant qu'il y a un travail en amont des instances et des documents à transmettre à l'administration générale après la tenue de ces instances.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que dans la mesure du possible les documents sont envoyés aux membres du conseil une semaine à l'avance, mais qu'il peut arriver que ce délai soit plus court pour un conseil exceptionnel afin de permettre de traiter des urgences. Elle complète que l'objectif est de fonctionner avec un calendrier prévisionnel afin de planifier les instances sur le long terme, mais ce qui n'exclut pas des urgences de gestion.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise à Monsieur Audebert que suite à sa remarque lors du conseil de pôle du 10 février 2023 relative au relevé de décisions du 09 décembre 2023, elle lui confirme qu'il n'y a pas d'abstention comptabilisée à son nom mais seulement celle d'un autre membre.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe remercie les membres de leur présence et lève la séance à 11h45.